

INFORMATIONS

MIDI-PYRENEES

B
U
L
L
E
T
I
N

S

O

M

M

A

I

R

E

DU COMITE REGIONAL C.G.T.

N° 35

JANVIER 1982

- ° INTERVENTION DU COMITE REGIONAL C.G.T.
LORS DE LA VENUE DE QUATRE MINISTRES A TOULOUSE,
- ° COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LES EVENEMENTS DE POLOGNE,
- ° CONFERENCE REGIONALE DU 11 MARS 1982

NUMERO D'INSCRIPTION A LA CP: 579 D 73
Directeur: RIBEIRA Bernard
Imprimerie: UD CGT 19 Place Saint Sernin
31070 TOULOUSE
prix: 1.F 00

INFORMATIONS MIDI-PYRENEES

B
U
L
L
E
T
I
N

20

DU COMITE REGIONAL C.G.T.

N° 32
JANVIER 1982

- * CONFERENCE REGIONALE DU 11 MARS 1982
- * COMPARAISON DE PRESSE SUR LES EVENEMENTS DE POLOGNE,
- * LORS DE LA VENUE DE QUATRE MINISTRES A TOULOUSE,
- * INTERVENTION DU COMITE REGIONAL C.G.T.



NUMERO D'INSCRIPTION A LA CP - 879 B 73
Directeur: RIBERIA Bernard
Imprimerie: DU COT 19 Place Saint-Jean
31070 TOULOUSE
Prix: 1 F 00

— QUATRE MINISTRES A TOULOUSE —

I/

Le 18 Janvier, Madame QUESTIAUX, Ministre de la Solidarité Nationale, Monsieur AUROUX, Ministre du Travail et Monsieur HENRY, Ministre du Temps Libre, étaient dans notre Région. Ils nous ont reçu à TOULOUSE.

Le 19 Janvier, Monsieur FABIUS, Ministre du Budget a reçu les syndicats.

A Madame QUESTIAUX, Messieurs HENRY et FABIUS, les motions ci-incluses ont été remises et commentées.

Quant à Monsieur AUROUX, Ministre du Travail qui nous a reçu avec les autres organisations syndicales, nous lui avons remis un mémoire qu'il serait trop long de reproduire ici.

Dans ce mémoire, nous avons présenté trois séries de problèmes qui sont au centre de nos préoccupations.

Il s'agit :

1°) DE NOS APPRECIATIONS SUR :

- a) le SMIC
- b) la réduction du temps de travail
- c) les libertés syndicales
- d) la reconnaissance de l'UGICT
- e) améliorer la situation des chômeurs et des travailleurs en stage AFPA

2°) L'EMPLOI EN MIDI-PYRENEES AVEC QUELQUES ENTREPRISES EN DIFFICULTES:

Nous avons mentionné SABRIA à TARASCON. le complexe sidérométallurgique de DECAZEVILLE. SIPRO à CONDOM. BENAC à MIRANDE. CAZABAN à BEAUMARCHAIS. HYFRAN à BOUSSENS. APC TOULOUSE. ALSTHOM à TARBES. CERAVER BORDERES et BAZET. DUBOIS à CAHORS. MAEC à CAHORS. CHANTIER CREZOTAGE de BIARS. CANCE à ST CERE. VAL d'OR à LAVAUR. SAUT-du-TARN à ST JUERY. COCMA à ALBI. VIALA à CASTRES. UNION INDUSTRIES à MAZAMET. CEGEDUR à CASTELSARRASIN. FALGUIERES à MONTAUBAN.

3°) Les retombées dans notre région des mesures prises par le gouvernement sur :

- ° la loi d'amnistie
- ° les comités locaux pour l'emploi
- ° les contrats de solidarité

Des réponses faites aux questions posées aux uns et aux autres, nous ne retiendrons que celles qui semblent répondre à nos préoccupations :

MR. AUROUX
SUR LE SMIC

Pour l'augmentation du SMIC, je vais réunir dans les semaines prochaines la Commission Supérieure des Conventions Collectives. Je suis favorable à la revalorisation des bas revenus et à des négociations pour mettre en place une grille revue tous les cinq ans.

SUR LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les contrats de solidarité doivent être une stimulation à la réduction de la durée du travail.

Quant à la question que nous avons posée sur les règles élémentaires de démocratie à l'entreprise qui s'appuie sur le résultat d'élections par rapport aux exprimés, pour que les organisations syndicales qui veulent faire opposition à des mesures nuisibles proposées par les patrons avec le concours d'organisations minoritaires, il nous a été répondu

"que ce qui avait été prévu dans l'ordonnance par rapport aux inscrits, avait pour but de développer la politique contractuelle et que c'était un bon moyen de faire syndiquer les travailleurs qui ne le sont pas".

Comme on le comprend cette tactique a pour but d'empêcher la C.G.T. de jouer pleinement son rôle. Il faut dénoncer partout de telles manoeuvres et exiger que les travailleurs puissent être des citoyens à part entière à l'extérieur et à l'intérieur des entreprises.

SUR L'AMNISTIE

Nous avons évoqué 10 cas non réglés dans notre Région, plus les mineurs révoqués en 47 et 48 qui ne sont pas réintégrés.

Le Ministre s'en est tenu à rappeler la législation. Là aussi sans l'appui des travailleurs, nous ne pourrions pas solutionner chaque situation.

SUR LA RECONNAISSANCE DE L'UGICT

Le Ministre a prévu une table ronde sur l'encadrement fin Janvier et a précisé qu'il était pour le pluralisme dans l'encadrement. Nous pensons que c'est une réponse positive à notre question.

SUR LES LIBERTES SYNDICALES

Le Ministre n'est pas favorable à des comités inter-entreprises pour les PME, ni pour que les problèmes dans les PME soient traités de l'extérieur.

Pour les comités d'entreprises, il examine en ce moment une réforme avec le Garde des Sceaux pour que les comités d'entreprises puissent intervenir lorsque dans les entreprises le "clignotant" s'allume sur les problèmes de l'emploi

Mme QUESTIAUX

qui n'était pas venue pour parler de la Sécurité Sociale, nous a répondu :

"qu'il fallait cesser de traiter la Sécurité Sociale comme un sujet de controverse et de revendications"

Le I %, selon elle, a été un compromis afin d'assurer l'équilibre psychologique .

"Je reçois en ce moment les Confédérations pour examiner la réforme de la Sécurité Sociale et aller si possible vers des élections fin 82".

Le Ministre n'a pas répondu à notre question sur la nécessité de mettre en avant des mesures transitoires en attendant les élections.

Lorsque à la CGT nous disons que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui seront les artisans du changement, nous constatons la véracité de ces propos chaque jour. Si le développement du contexte économique et social est marqué par des avancées, il y a aussi des hésitations, des reculs, des contradictions.

Nous devons agir en force sociale, indépendante, et jouer un rôle constructif, dynamique dans la mise en oeuvre du changement, en s'appuyant en permanence sur les travailleurs.

Ne pas attendre que ça vienne tout seul, car si nous, militants de la C.G.T., nous ne sommes pas, tout en étant coopératif, sans surenchère ni rabais, une force de proposition pour aller de l'avant, les autres organisations syndicales agissent pour freiner toute évolution.

Etre l'Organisation Syndicale du changement, suppose d'avancer en force toujours plus organisée.

Qui n'avance pas, recule. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui que, de la CFDT à FO en passant par la CGC et la CFTC, la marche arrière est enclenchée.

Si nous ne sommes pas assez forts pour entraîner le convoi du progrès, nous courrons le risque de laisser sur place bon nombre de wagons porteurs de revendications qu'il est possible de solutionner.

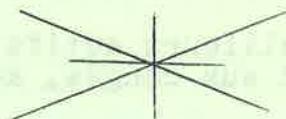
On comprendra aisément que la remise des cartes 82 doit se faire avec hardiesse, confiance et persévérance.

Partout où la CGT s'explique, propose, débat et lutte, elle se renforce.

Le renforcement de la CGT est en rapport avec la confiance que nous avons en nous et dans les travailleurs, pour faire avancer le changement.

Cette confiance nous l'avons, faisons-la partager au plus grand nombre, renforçons la C.G.T. pour que le changement soit porteur de progrès social en perpétuelle progression.

Cela dépend en grande partie de nous.



NOTA

Dans la bataille anti-cégétiste qui se mène en ce moment, faire remonter à la CGT et à la Région:

- les adhésions nouvelles
- les résultats aux élections professionnelles.

Régler au plus vite aux UD et UL les cotisations 81 qui seront prises en compte pour le 41 ème CONGRES DE LA C.G.T.

Motion remise à Monsieur HENRY Ministre du temps libre

Les loisirs, les vacances, le tourisme, sont un besoin et un phénomène social de notre temps. Les conditions de travail et d'existence actuelles font des activités de loisirs, une nécessité impérieuse.

Une politique sociale du tourisme, des vacances et des loisirs, est directement fonction du caractère réellement social de la politique générale impulsée par les pouvoirs publics et imposée au patronat.

Il s'agit donc tout autant d'avoir les moyens et du temps libre.

Différentes mesures prises par le gouvernement ou à venir vont dans ce sens : la réduction du temps de travail, la 5ème semaine de congés payés, la retraite à 60 ans, le relèvement du SMIC et des prestations sociales, les contrats de solidarité.

La C.G.T. considère que parmi celles déjà prises, il y a des insuffisances qui en réduiront la portée : le contingent d'heures supplémentaires qui ne comporte pas d'obligation de repos compensateurs, les possibilités laissées au patronat pour le travail de nuit des femmes, la non obligation de compenser entièrement la réduction du temps de travail.

La C.G.T. préconise que la durée du travail soit réduite à 38 heures sans perte de salaire, que la cinquième semaine ne remette pas en cause les droits acquis et que le pouvoir d'achat du SMIC soit sensiblement augmenté par un relèvement de 10 % de son pouvoir d'achat.

Afin que les travailleurs actifs et retraités puissent exercer pleinement le droit aux congés, aux loisirs et à la détente, la C.G.T. propose :

- le dégagement de moyens pour une politique hardie en faveur du progrès social, d'investissement et de financement publics favorisant les activités à base sociale et non lucrative.

- la reconnaissance du rôle des C.E. et organismes équivalents dans la réalisation des activités socio-éducatives.

- le développement de la vie associative sous réserve que les associations n'empiètent pas sur le rôle et les responsabilités des organisations syndicales et ne se substituent pas à elles.

Sur la base de ces options, il est nécessaire, dès 1982 :

- De consentir des aides à la personne par l'attribution du chèque-vacances, la remise de bons d'essence à tarif réduit aux salariés utilisant un véhicule pour leurs congés, la suppression des péages autoroutiers lors des départs et retours, une ristourne sur tous les moyens de transports collectifs et l'octroi d'un second billet de congés payés.

- De démocratiser le tourisme dans **notre** pays, ce qui implique que le tourisme social soit reconnu d'utilité publique et que l'aménagement touristique du territoire repose sur une autre conception pour être réalisé en faveur du plus grand nombre, éliminant le profit spéculatif et qu'il tienne compte des intérêts des populations d'accueil.

Concernant le financement du tourisme social, la C.G.T. estime que l'Etat ne peut dégager ses responsabilités. Elle propose que :

- Des subventions et crédits publics soient attribués prioritairement pour les infrastructures et équipements de tourisme social ;
- Des prêts à faibles taux d'intérêt soient consentis aux associations populaires de tourisme social ;
- Le budget du tourisme social soit substantiellement augmenté ;
- La T.V.A. soit remboursée pour les réalisations sociales.

Pour les comités d'entreprises

Par ailleurs, dans les entreprises, les employeurs doivent apporter leur contribution au financement du tourisme social et à cet effet les C.E. et organismes équivalents doivent :

- Percevoir une subventions patronale au moins égale à 3 % de la masse globale des salaires augmentée d'un pourcentage correspondant au nombre de retraités issus de l'entreprise par rapport au nombre d'actifs ;

- Obtenir un versement supplémentaire effectué par l'employeur après examen du bilan et ayant toute affectation aux amortissements et investissements ;

- Pouvoir obtenir des prêts et crédits bonifiés de la part de l'Etat et des collectivités publiques ;

- Etre exonérés de toutes taxes sur leurs réalisations sociales.

Le problème de l'étalement des vacances est une préoccupation de la C.G.T. Elle considère que cette question ne peut être résolue de façon autoritaire et qu'elle ne peut trouver une solution que si elle prend en considération les intérêts des travailleurs et de leur famille. Nous proposons donc que soit pris en compte l'avis des salariés pour la détermination de leur date de congés, que la fermeture annuelle des entreprises soit progressivement limitée.

Dans une période rapprochée, un étalement qui tienne compte des problèmes posés par la scolarité pourrait être envisagé sur juin-juillet-août- et septembre. En outre, nous estimons qu'il y aurait lieu de consulter les parents, enseignants et directeurs d'établissements sur les dates de congés scolaires.

Enfin, notre organisation pense qu'il est indispensable que les salariés puissent disposer de congés rémunérés pour leur formation de cadres socio-éducatifs -l'extension et l'amélioration de la loi congés-cadres-jeunesse s'avèrent à cet effet nécessaire. Pour l'exercice de leurs fonctions ils doivent bénéficier d'un détachement avec garantie de salaire et de la protection sociale.

Toulouse, le 18 janvier 1982

MOTION REMISE A MADAME QUESTIAUX

MINISTRE DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Lorsque des réformes engagées et des mesures sociales prises vont de l'avant dans le sens des intérêts des travailleurs, nous les apprécions positivement et nous le disons.

La C.G.T. dans son ensemble agit d'une manière constructive à l'égard du Gouvernement et de la majorité parlementaire de gauche. Elle n'hésite pas à faire diverses propositions sur toutes les grandes questions du moment, en prenant en compte toutes les caractéristiques de la situation, avec la volonté de réussir le changement.

C'est précisément parce que nous voulons réussir le changement et que nous souhaitons que ce changement soit durable que, en toute indépendance, nous disons aussi ce qui ne va pas.

Si certaines mesures sociales, liées à la santé, à la famille prises par votre Ministère, sont positives et nous nous en félicitons, par contre nous désapprouvons deux d'entre elles:

- ° le rétablissement d'une cotisation supplémentaire de 1 %
- ° le retard apporté à l'abrogation des ordonnances de 67 et le maintien des patrons à la gestion des caisses,

et nous regrettons que les personnels des caisses de Sécurité Sociale n'aient pas encore perçu les effets du changement, notamment en matière de salaires, d'emplois d'auxiliaires temporaires, de droits syndicaux.

CONCERNANT LA COTISATION DE 1 %

Cette cotisation supplémentaire de 1 % sur les salaires et différentes indemnités d'un montant supérieur au SMIC (chômage invalidité) se traduit par une baisse directe du pouvoir d'achat.

Les salariés actifs et retraités, les chômeurs ne peuvent accepter que soient réglés sur leur dos les difficultés de la Sécurité Sociale. Les responsabilités de ces difficultés incombent à ceux qui ont enfoncé le pays et notre région dans la crise, ceux qui ont liquidé plus de 1 500 entreprises en MIDI-PYRENEES durant le règne de Giscard d'Estaing, ceux qui ont fait que notre région compte 84 000 chômeurs.

Ils doivent réparer les dégâts dont ils sont les auteurs en réglant en premier lieu les 540 millions de frs de dettes qu'ils ont envers la Sécurité Sociale au niveau régional.

.../...

Ce prélèvement de 1 % s'ajoute à l'insuffisance de l'augmentation du SMIC et des mesures salariales et préoccupe sérieusement les travailleurs de notre région dont le revenu moyen est inférieur de 13,5% à la moyenne nationale.

Il faut, Madame le Ministre, réparer cette injustice et trouver les solutions d'un financement sain assurant une protection sociale de haut niveau pour tous et réduisant les inégalités.

La mise en oeuvre de mesures qui permettent l'amélioration des prestations et un fonctionnement démocratique des régimes de Sécurité Sociale suppose une réforme fondamentale des conditions actuelles de gestion de la Sécurité Sociale.

La C.G.T. considère notamment que doivent être garanties l'autonomie, l'unicité financière du régime général et l'inviolabilité de son budget. De plus, l'harmonisation progressive des régimes spéciaux et du régime général est un objectif à atteindre dans le strict respect des avantages acquis.

ABROGER LES ORDONNANCES DE 1967

La première condition pour réformer les structures du régime général c'est déjà d'abroger les dispositions néfastes des ordonnances d'AOUT 1967.

Le COMITE REGIONAL CGT MIDI-PYRENEES appuie la démarche de sa Confédération pour que dans l'attente du vote d'une loi dans ce sens, soit immédiatement modifiée à titre provisoire la composition des actuels conseils d'administration des organismes de Sécurité Sociale.

Ceux-ci devraient comporter une majorité de représentants des salariés répartis en fonction des élections prud'homales.

Il faut rapidement retirer des mains du patronat la gestion de la Sécurité Sociale.

Laisser le CNPF à la tête de l'ensemble du système de Sécurité Sociale c'est continuer à le laisser manoeuvrer à sa guise contre toute politique de changement dans la Sécurité Sociale, c'est se priver des moyens de s'attaquer aux causes réelles du déficit, de répondre aux légitimes revendications du personnel de l'Institution, aux besoins sociaux des travailleurs que notre époque est capable de satisfaire en matière de santé, de vieillesse et de famille.

A travers la Sécurité Sociale doivent être impulsées les orientations en rupture avec la logique capitaliste tant du point de vue de la gestion que de la réponse aux besoins sociaux.

Un financement sain et durable de la Sécurité Sociale ne peut se réaliser que dans le cadre d'une politique qui conjugue réellement progrès des sciences et des techniques et progrès social et s'attaque résolument au chômage, au travail précaire, aux mauvaises conditions de vie et de travail, source de tant d'atteintes à la santé des travailleurs et de leur famille et source de dépenses qui pourraient donc être évitées.

Nous sommes prêts à vous apporter notre aide dans ce sens, au même titre que nous nous opposerons, en prenant avec les travailleurs les initiatives appropriées, à toutes mesures anti-sociales et au sursis donné au patronat pour gérer la Sécurité Sociale.

A TOULOUSE, le 18 JANVIER 1982

MOTION A MONSIEUR FABIUSMINISTRE DU BUDGET

La C.G.T. attache une grande importance à la question des moyens indispensables pour dégager les ressources permettant une grande politique de progrès social.

Son programme comporte des idées d'envergure pour y parvenir en matière de nationalisations, de réformes structurelles, de fiscalité pour réduire la part des impôts sur la consommation, rendre plus juste l'impôt sur le revenu, s'attaquer aux profits, au capital, à la fortune.

Les mesures fiscales pour 1982 marquent des avancées mais à côté d'importantes mesures positives revendiquées de longue date (création de l'impôt sur la fortune, plafonnement du quotient familial, indexation du barème de l'I.R., facilités pour lutter contre la fraude fiscale) assorties de quelques dispositions de moralisation de l'I.R. ou de l'I.S. (réduction de l'abattement forfaitaire pour les revenus fonciers, taxation de certains frais généraux des sociétés) et de la reconduction de certaines mesures du collectif 1981 (prélèvement sur les banques et les entreprises pétrolières, majoration des taxes sur les bateaux), il en est plusieurs qui font problème :

- ° la reconduction des dérogations et avantages en faveur de l'Épargne, atteintes constamment dénoncées à la progressivité de l'impôt et à l'égalité entre contribuables,
- ° L'impôt chômage "accroché" à l'injuste impôt sur le revenu d'une part et dont certaines modalités d'autre part sont plus négatives que celles de l'impôt sécheresse de 1975.
- ° l'appel traditionnel aux droits indirects (pétrole, tabac, alcool, etc...) dont nous avons toujours contesté le poids dans les recettes fiscales de l'État.

Mais ce qui fait surtout problème, c'est l'absence de certaines dispositions pour aller dans le bon sens : réduction de la part de la TVA, impôt sur le capital, refonte du barème de l'I.R., élargissement de l'assiette de l'I.S., etc... La principale mesure en rupture nette avec le passé, l'impôt sur la fortune risque de son côté de prendre un mauvais départ. Aux exonérations trop nombreuses déjà acquises (au titre de "l'outil de travail" notamment) et aux "oublis" de fait ou de droit s'ajoutent en effet, des modalités de mise en oeuvre hasardeuses. Conjuguées à la faiblesse des moyens des services, celles-ci peuvent en faire douter de l'efficacité et de l'avenir du nouvel impôt.

Pour que l'impôt sur la fortune vive et soit efficace, il faut à notre sens lui donner son plein objet d'instrument de contrôle fiscal. Pour cela, il faut se donner les moyens de connaître les fortunes dès le début.

.../...

ALLEGER L'IMPOT QUI PESE SUR LES REVENUS DES FAMILLES DE TRAVAILLEURS

10/

En matière d'impôts sur le revenu, il nous apparaît d'ailleurs que la réduction actuelle de 10 % pour frais professionnels applicable à l'ensemble des salariés est notoirement insuffisante pour couvrir les frais engagés et cela particulièrement pour les salaires les plus modestes.

N'oublions pas non plus la situation des couples dont les 2 conjoints travaillent. Nous estimons que doit être pris en compte l'ensemble des frais supplémentaires occasionnés par le travail des deux conjoints, essentiellement la nécessité de recourir à des services payants et commerciaux pour satisfaire certains besoins (assistantes maternelles, crèches, aides ménagères...) et qui dépassent de loin la déduction des frais strictement professionnels. Un abattement supplémentaire doit être institué pour tenir compte de cet accroissement de dépenses.

Nous souhaiterions d'autres aménagements immédiats. Les deux principaux sont:

- l'exonération du paiement de l'IR pour les revenus inférieurs ou égaux au SMIC pour 1 part.
- le rétablissement des tranches supérieures du barème de l'IR. Tranches à 65% et 70 % au moins.

Seul le seuil d'imposition des premières tranches pourrait être relevé d'un montant légèrement plus élevé que le taux d'inflation.

T.V.A.

L'augmentation du taux normal de la T.V.A. de 17,6 % à 18,6 % est actuellement à l'étude. Certes la mesure serait accompagnée d'allègements portant sur certains produits de consommation courante. Mais comme le solde de l'opération se traduirait par un gain d'environ 15 milliards il s'agit là d'une ponction supplémentaire sur la consommation à l'aide de l'impôt le plus injuste qui soit.

Ce n'est vraiment pas la direction qu'il faut prendre pour réformer la fiscalité et nous ne pourrions que manifester notre désaccord si une telle mesure devait être retenue.

POUR UNE FISCALITE LOCALE PLUS JUSTE

Plusieurs millions de foyers, non imposables à l'impôt sur le revenu, acquittent cependant une cotisation de taxe d'habitation.

D'autres, en paient une supérieure au montant de l'impôt sur le revenu. Une véritable amélioration de la fiscalité locale passe par une série de mesures immédiatement possibles à mettre en oeuvre :

- augmentation sensible des ressources financières en provenance du budget de l'Etat, celles-ci étant calculées en fonction des charges réelles assumées et réparties selon des critères objectifs représentant les besoins sociaux à satisfaire.
- suppression des allègements abusifs accordés à la détermination des bases des taxes foncières (abattements de 20 % et 50 %).
- modulation du montant de la taxe d'habitation en fonction du revenu réel et de la situation sociale des contribuables et suppression des majorations abusives apportées par la réforme de 1974 aux valeurs locatives des logements sociaux.
- En matière de taxe professionnelle, institution d'une modulation de la cotisation pour tenir compte de la taille de l'entreprise et du bénéfice brut qu'elle dégage.

COMMUNIQUE DE PRESSE

OUI A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE ET AUX CHANGEMENTS DURABLES DANS NOTRE PAYS

 NON AUX MANOEUVRES DE DIVERSION

Le COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES réuni le 18 DECEMBRE, a approuvé à l'unanimité les prises de positions du bureau confédéral sur les événements de POLOGNE.

Dans notre région les travailleurs ont, lors de la journée du 21 DECEMBRE, montré leur profond accord avec la C.G.T., en faisant échec aux tentatives de tous ceux qui ont, de la droite à l'extrême gauche, en passant par la C.F.D.T, FO, la C.G.C., la F.E.N., la C.F.T.C., essayé d'exploiter les dramatiques événements de POLOGNE à des fins de politique intérieure.

En effet, l'appel de grève lancé par ces mêmes organisations s'est soldé par un échec. Les résultats que nous possédons, regroupant 26 des plus grandes entreprises de MIDI-PYRENEES, tant du secteur public, nationalisé, que privé, qui totalisent 27 973 travailleurs, donnent 3107 grévistes, soit 11,1 %.

Lorsque la télévision régionale parle de mouvement largement suivi, c'est une manipulation scandaleuse de l'information. Dans les chiffres que nous donnons ne sont pas comprises les PME car le résultat, du fait de l'absence de syndicats ayant appelé à la grève, est encore plus médiocre.

Cette abstention massive a valeur de désaveu d'une entreprise de caractère anticommuniste et anticégétiste manifestement destinée à affaiblir la C.G.T. pour remettre en cause le cours de l'évolution politique de la France vers le changement, sous la conduite du gouvernement d'union de la gauche.

Cela ne signifie pas que les travailleurs de MIDI-PYRENEES sont insensibles à ce qui se passe en POLOGNE. L'émotion est grande parmi eux et ils se refusent à suivre les irresponsables dont les agissements sont de nature à envenimer la situation en POLOGNE.

Avec la C.G.T., les travailleurs de notre Région souhaitent sincèrement l'évolution positive de la situation afin que :

- l'état d'urgence soit levé
- que les libertés syndicales et la vie démocratique soient rétablies et étendues
- que la concertation s'engage pour redresser l'économie et réformer ce qui doit l'être, dans le sens de la liberté, du progrès social, de l'indépendance et l'entente nationale dans une POLOGNE socialiste.

Dans de nombreuses entreprises la solidarité financière s'engage pour aider les travailleurs polonais. Les fonds recueillis seront adressés au Secours Populaire Français pour qu'il se fasse notre intermédiaire.

Le COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES demande aux U.D. U.L. et syndicats de la Région de faire échec à toutes tentatives de diversion, d'où qu'elles viennent, de prendre appui sur leurs syndiqués pour condamner tous ceux qui se servent du sigle de leur syndicat pour tenter d'affaiblir la C.G.T. et reléguer à l'arrière plan les revendications des travailleurs et les réformes économiques et sociales annoncées.

Le COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES, fidèle à ses sentiments de solidarité internationale, ne permettra pas que ceux-ci soient destinés à faire diversion pour mettre en cause la victoire du 10 MAI.

TOULOUSE, le 22 DECEMBRE 1981.

DE NOMBREUX SYNDICATS NOUS TELEPHONENT POUR CONNAITRE L'INDICE
DES PRIX I N S E E.

ILS PEUVENT AVOIR 24 HEURES SUR 24 1e REPONDEUR AUTOMATIQUE NATIONAL
DE L' I N S E E

16.1.345 70 75

POUR CONNAITRE LA VALEUR DES PRINCIPAUX INDICES (PRIX A LA CONSOMMATION,
COUT A LA CONSTRUCTION...)

Partez à la découverte de KIEV

Venez vivre une semaine de Mai à Kiev, en cette saison de printemps, lorsque la nature explose de verdure, de fleurs et de vie, le long du Dniepr majestueux. Antique voie de passage pour les Slaves, ce grand fleuve permettait les relations de l'Ukraine avec la Grèce et Byzance.

Mère des cités russes, KIEV devint au XIème siècle la capitale de la Russie. Toulouse, alors, se préparait à briller de l'éclat de sa cour comtale et du prestige de ses troubadours. Savez-vous qu'une princesse Anne de Kiev devint reine de France par son mariage avec Henri 1er ?

N'oublions pas le tribut payé par l'Union Soviétique pendant la 2ème Guerre Mondiale, la destruction de KIEV par les armées hitlériennes et sa résistance qui lui valut le titre de « Ville Héroïque de l'Union Soviétique ».

C'est aujourd'hui une ville de plus de 2 millions d'habitants dont l'expansion est considérable, avec ses industries aéronautiques, électroniques, ses universités, son métro, ses plages le long du Dniepr, et toute la verdure de ses parcs au bord du fleuve.

Visitez KIEV. Soyez les ambassadeurs de Toulouse aux fêtes de son 1500ème anniversaire. Et nouez des relations dans les domaines qui vous intéressent. A bientôt à Kiev, sous le signe de l'amitié entre les peuples.

Adhèrez à l'Association France-URSS

Adhésions à 10 F. — 20 F. — 100 F. auprès du comité :

Jean CAZAC — 4, rue Bernard Mulé 31 500 TOULOUSE
Tél. 80.56.47

Jacques MIGNARD — 3, rue de Bourgogne TOULOUSE
Tél. 42.79.17

TOULOUSE-KIEV villes jumelées

Mai 1982 :
**1500ème anniversaire
de la ville de Kiev**



ASSOCIATION FRANCE-URSS
Comité de la Haute-Garonne
38, rue Pargaminières 31000 TOULOUSE

TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES ... à KIEV

pour les Fêtes du 1500^e Anniversaire de KIEV

Départ de TOULOUSE-BLAGNAC par avion spécial

Dimanche 23 Mai :

Départ de Toulouse
Arrivée à Kiev. Accueil

Lundi 24 Mai :

Tour de la ville. Les collines du Dniepr
La Porte d'Or. Sainte-Sophie
Soirée : un spectacle

Mardi 25 Mai :

Visite du Monastère de la Laure de Petchersk
Les Catacombes
Visite d'ordre social

Mercredi 26 Mai :

Une expérience d'avant-garde : Exposition
de l'Economie nationale d'Ukraine
Soirée : un spectacle

Judi 27 Mai :

La Maison-musée du poète ukrainien
Tchevchenko
Promenade en bateau sur le Dniepr

Vendredi 28 Mai :

Visites d'ordre social. Rencontres

Samedi 29 Mai, Dimanche 30 Mai :

Assistance aux Fêtes du 1500^e Anniversaire

Lundi 31 Mai : Retour à Toulouse

Pendant le séjour, possibilité d'une extension à MOSCOU ou LENINGRAD (supplément : 450 F.)

MOSCOU :

1^{er} jour : 21 H. départ de Kiev par wagons-lits 4 pers.
2^{ème} jour : 9 H. arrivée à Moscou. Visites et excursions
3^{ème} jour : Excursions. 21 H. départ pour Kiev par wagons-lits
4^{ème} jour : 9 H. arrivée à Kiev.

LENINGRAD :

1^{er} jour : Départ de Kiev par avion.
Visite de Leningrad
2^{ème} jour : Visites et excursions à Leningrad
3^{ème} jour : Retour par avion à Kiev.

Pour ces extensions, un minimum de 21 participants est nécessaire.

Prix tous frais inclus :
3495 F. - 1^{ère} classe
Passeport et 4 photos.
nous nous occupons du visa.

Sous réserve des variations économiques essentielles. Le nombre des places étant limité, inscrivez-vous dès maintenant. Pour tous renseignements et inscriptions adressez-vous :
à Hélène PONTOISE — 3, rue Arthur Legoust 31500 TOULOUSE — Tél. 48.85.99
ou à Henri CHATAINIER — 25, chemin du Prat-Long 31200 TOULOUSE — Tél. 47.98.83

Vous pouvez payer le prix de votre voyage par mensualités à l'ordre de
l'Association France-URSS, Comité de la Haute-Garonne CCP 1468-88 C Toulouse
Association agréée par le Ministère chargé du Tourisme n° 70028.